

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L**

Séance du 17 octobre 2023

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	19	16

Date de la Convocation 09 octobre 2023

Date d’Affichage
09 octobre 2023

Objet de la délibération

**No 2023-100115
Mise en place
de la fourrière animale**

Le 17 octobre 2023, le conseil de cette commune s’est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Coralie ADNOT, Elisabeth BENARD, Karine BOCQUET, Claudette BOUCHÉ, Etienne DHUICQ, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Nelly GRIFFON, Christine GUIMAREY, Marie-Claude HIMMESOETE, Valérie JACQUINOT, Régis NOIZET, Jean-Pierre SCHANG, Dominique THUAULT, Claudine ZUBER

Absents représentés : Mohamed BENAHMED pouvoir à Marie-Claude HIMMESOETE, Sébastien VERDRU pouvoir à Valérie JACQUINOT.

Absents : Bernard CRÉPIN, Céline FAGOT et Ludovic VAN WAESBERGE.

Secrétaire de séance : Coralie ADNOT.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après l’exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, autorise M. le maire à signer la convention de prestations de services relatif à la capture et à la fourrière animale avec l’entreprise SACPA, à compter du 1^{er} janvier 2024 selon les conditions suivantes : un contrat sur 12 mois reconductible 3 fois avec dénonciation possible 3 mois avant chaque renouvellement, pour un montant de 0,795€ ht /hab.

Accusé de réception - Ministère de l’Intérieur

051-215103557-20231017-2023-100115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023

Publication : 26/10/2023

Le Maire

Etienne DHUICQ

Maire

